










FONDATION RURALE INTERJURASSIENNE
STATION PHYTOSANITAIRE DU CANTON DU JURA

NOUVEAUTÉS PHYTOSANITAIRES
EN GRANDES CULTURES
EN 2023

COURTEMELON, FÉVRIER 2023

Toxicité - Risques - Sécurité

Les symboles et phrases utilisés sont les suivants (GHS):

SGH01		Explosif
SGH02		Inflammable
SGH03		Comburant
SGH04		Gaz sous pression
SGH05		Corrosif
SGH06		Toxique
SGH07		Toxique, irritant, sensibilisant, narcotique.
SGH08		Sensibilisant, mutagène, cancérigène, reprotoxique
SGH09		Danger pour l'environnement

Les codes de danger sont les suivants :

H200	Explosif instable
H201	Explosif : danger d'explosion en masse
H202	Explosif : danger sérieux de projection
H203	Explosif : danger d'incendie, d'effet de souffle ou de projection
H204	Danger d'incendie ou de projection
H205	Danger d'explosion en masse en cas d'incendie
H220	Gaz extrêmement inflammable
H221	Gaz inflammable
H222	Aérosol extrêmement inflammable
H223	Aérosol inflammable
H224	Liquide et vapeurs extrêmement inflammables
H225	Liquide et vapeurs très inflammables
H226	Liquide et vapeurs inflammables
H227	Liquide combustible
H228	Matière solide inflammable
H229	Réceptacle sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H230	Peut exploser même en l'absence d'air.
H231	Peut exploser même en l'absence d'air à une pression et/ou une température élevée(s).
H240	Peut exploser en cas d'échauffement
H241	Peut s'enflammer ou exploser en cas d'échauffement
H242	Peut s'enflammer en cas d'échauffement
H250	S'enflamme spontanément au contact de l'air
H251	Matière auto-échauffante; peut s'enflammer
H252	Matière auto-échauffante en grandes quantités; peut s'enflammer
H260	Dégage, au contact de l'eau, des gaz inflammables qui peuvent s'enflammer spontanément
H261	Dégage, au contact de l'eau, des gaz inflammables
H270	Peut provoquer ou aggraver un incendie; comburant
H271	Peut provoquer un incendie ou une explosion; comburant puissant
H272	Peut aggraver un incendie; comburant
H280	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur
H281	Contient un gaz réfrigéré; peut causer des brûlures ou blessures cryogéniques
H290	Peut être corrosif pour les métaux
H300	Mortel en cas d'ingestion
H301	Toxique en cas d'ingestion
H302	Nocif en cas d'ingestion
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H310	Mortel par contact cutané
H311	Toxique par contact cutané
H312	Nocif par contact cutané
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires
H315	Provoque une irritation cutanée
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H330	Mortel par inhalation
H331	Toxique par inhalation
H332	Nocif par inhalation
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation
H335	Peut irriter les voies respiratoires
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges

- H340 Peut induire des anomalies génétiques (indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger)
- H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques (indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger)
- H350 Peut provoquer le cancer (indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger)
- H350i Peut provoquer le cancer par inhalation.
- H351 Susceptible de provoquer le cancer (indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger)
- H360 Peut nuire à la fertilité ou au fœtus (indiquer l'effet s'il est connu) (indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger)
- H360D Peut nuire au fœtus.
- H360Df Peut nuire au fœtus. Susceptible de nuire à la fertilité.
- H360F Peut nuire à la fertilité.
- H360Fd Peut nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.
- H360FD Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.
- H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus (indiquer l'effet s'il est connu) (indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger)
- H361d Susceptible de nuire au fœtus.
- H361f Susceptible de nuire à la fertilité.
- H361fd Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.
- H362 Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel
- H370 Risque avéré d'effets graves pour les organes (ou indiquer tous les organes affectés, s'ils sont connus) (indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger)
- H371 Risque présumé d'effets graves pour les organes (ou indiquer tous les organes affectés, s'ils sont connus) (indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger)
- H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes (indiquer tous les organes affectés, s'ils sont connus) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger)
- H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes (indiquer tous les organes affectés, s'ils sont connus) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger)
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme
- H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme
- H413 Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour les organismes aquatiques

EUH208 Contient du (de la) (nom de la substance sensibilisante). Peut déclencher une réaction allergique.

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

Mesures à prendre lors de l'application

SPe3 (R) : 2 points	Pour protéger les organismes aquatiques, le risque de ruissellement doit être réduit de 2 points selon les instructions du service d'homologation.
SPe3 (D) : 20 m eaux de surface	Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 20 m par rapport aux eaux de surface. Cette distance peut être réduite en recourant à des mesures techniques de réduction de la dérive, conformément aux instructions du service d'homologation.
SPe3 (D) : 6 m biotopes	Pour protéger les plantes non cibles des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 6 m par rapport aux biotopes (selon art. 18a et 18b, LPN). Cette distance peut être réduite en recourant à des mesures techniques de réduction de dérive, conformément aux instructions du service d'homologation.

Protection de l'utilisateur : nous ne reprenons pas les phrases concernant la sécurité. L'emploi systématique de gants, d'une tenue de protection, de lunettes de protection ou d'une visière, d'un masque respiratoire A2 et d'autres moyens de protection (au moins lors de la préparation de la bouillie) est cependant conseillé pour tous les produits.

Ces précautions sont souvent mentionnées à la suite du réexamen ciblé des matières actives. Il faut également y être attentif lors des interventions ultérieures dans la culture traitée.

Nous invitons les utilisateurs à consulter et respecter scrupuleusement toutes les indications figurant sur les étiquettes des produits utilisés.

CÉRÉALES : stades de développement

Les stades des cultures de céréales sont donnés par les codes décimaux (CD, également appelés échelle BBCH). Les codes et stades correspondants sont donnés par le tableau suivant :

Code décimal (CD) :	Stade :
10	levée
11	une feuille
12	deux feuilles
13	trois feuilles
21	début tallage
25	mi-tallage
29	fin tallage
30	redressement (épi à 1 cm)
31	un nœud
32	deux nœuds
37	apparition de la dernière feuille
39	dernière feuille complètement développée
41	extension de la gaine
47	gaine éclatée
49	apparition des barbes
51	début épiaison
55	mi-épiaison
59	fin épiaison
61	début floraison
65	mi-floraison
69	fin floraison

Nous indiquons à droite du nom des produits (notamment les nouveaux produits) les numéros d'homologations (W-.....).

FONGICIDES :

Nouveautés 2023

NOUV: Prosaro Plus

W-6392-2

Matière(s) active(s) :	spiroxamine 300 g/l ; prothioconazole 160 g/l
Vendu par	Syngenta, Bayer
Toxicité :	GHS07, GHS09, EUH208, EUH401, H302+H322, H315, H319, H410, SP1. SPe3 (D): 20m eaux de surface. SPe3 (R): 1 point si 0.65-0.75 l/ha (mélange); 2 points si 1.25 l/ha.
Formulation :	EC : concentré émulsifiable
Groupe FRAC :	blé: 3+3 orge-seigle: 3+5 épeautre: M01
Action :	systemique
Culture ; utilisation :	blé, épeautre, orge, seigle, triticale, ;
Dosage :	1.25 l/ha
Prix :	Fr. 105.-/ha
Remarques :	Correspond à Input ou Comfort Max. 1 traitement par culture

NOUV: Escape

W-6339-2

Matière(s) active(s) :	prothioconazole 250 g/l
Vendu par	Stähler
Toxicité :	GHS07, GHS08, GHS09, EUH208, EUH401, H319, H361, H410, SP1.
Formulation :	EC : concentré émulsifiable
Groupe FRAC :	3
Action :	systemique
Culture ; utilisation :	blé, orge, seigle, triticale, betterave, colza ;
Dosage :	0.6 à 0.8 l/ha selon culture
Prix :	Fr. 67.- à 90.-/ha
Remarques :	Correspond à Proline Max. 2 traitements sur betterave; max. 1 traitement sur les autres cultures

FONGICIDES : Nouveautés 2023

Velum -

Matière(s) active(s) :	Fluopyram (400 g/l)
Vendu par	Bayer
Toxicité :	GHS09, EUH208, EUH401, H411, SP1, P391, P501
Groupe FRAC :	7
Action :	translaminaire
Culture ; utilisation :	NOUV: <u>betterave sucrière</u> ; contre les pourritures causées par le nématode du collet de la betterave
Dosage :	1.25 l/ha
Stade :	BBCH 00
Remarques :	Actuellement, le Jura n'est pas concerné par ce problème. <u>Homologation provisoire sur betterave jusqu'au 30.09.2023.</u> Traitement seulement en accord avec le CBS. Pulvérisation des lignes lors du semis. Dosage pour surface effectivement traitée. Max. 50% de la surface traitée, soit max.0.625 l/ha surf tot. Max. 1 traitement tous les 2 ans sur la même parcelle. Pas de traitement avec fluopyram sur même parcelle. Max. 400ha en CH.

Bouillie bordelaise LG

W-2116

Matière(s) active(s) :	cuivre poudre (20%)
Vendu par	LG
Toxicité :	GHS09, EUH401, H410, SP1.
Formulation :	WG : granulés à disperser dans l'eau
Groupe FRAC :	M01
Action :	contact
Culture ; utilisation :	NOUV: <u>betteraves</u> ; contre la cercosporiose et la ramulariose
Dosage :	4kg/ha, max. 4 fois
Prix :	Fr. 24.- à 36.-/ha
Stade :	Apparition des premiers symptômes
Remarques :	Max. 4kg cuir métallique par ha et par année. 4 traitements au maximum à 15 jours d'intervalle. Ne pas affourager les feuilles traitées. Interdit dans le programme « non recours aux produits phyto ».

FONGICIDES :

Nouveautés 2023

NOUV: Costello

W-7483-1

Matière(s) active(s) :	cymoxanil (225 g/l)
Vendu par	Omya
Toxicité :	GHS05, GHS08, GHS09, EUH401, H290, H314, H317, H361, H373, H411, SP1.
Formulation :	<u>SC : suspension concentrée</u>
Groupe FRAC :	27
Action :	translaminaire
Culture ; utilisation :	pommes de terre ; contre le mildiou
Dosage :	0.5 l/ha
Prix :	Fr. 36.-/ha
Remarques :	7-10 j entre chaque traitement. Utilisable seulement en mélange avec Metiram WG ou Ranman Top. La substance active cymoxanil est un fongicide agissant en profondeur. Il exerce une action préventive de courte durée par un effet de contact sur les spores en germination et une action curative (stoppante) dans les tissus végétaux par l'inhibition de la croissance des champignons ainsi que par la réduction de la formation de spores.

NOUV: Sporex;

W-7484-1; W-7484-2

Cymbal WG

Matière(s) active(s) :	cymoxanil (45%), comme le produit Costello.
Vendu par	Stähler; LG
Toxicité :	GHS05, GHS08, GHS09, EUH401, H319, H317, H361, H373, H410, SP1.
Formulation :	<u>WG : granulés à disperser dans l'eau</u>
Groupe FRAC :	27
Action :	translaminaire
Culture ; utilisation :	pommes de terre ; contre le mildiou
Dosage :	0.25 kg/ha
Prix :	Fr. 18.-/ha
Remarques :	7-10 j entre chaque traitement. Utilisables seulement en mélange avec Signal, Ranman Top ou Ibiza.

FONGICIDES :

Nouveautés 2023

Lumino

W-7521

Matière(s) active(s) :	Diféconazole (250 g/l)
Vendu par	Omya
Toxicité :	GHS07, GHS08, GHS09, EUH066, EUH401, H304, H319, H336, H410, SP1. SPe3 (R): 1 point
Formulation :	EC : concentré émulsifiable
Groupe FRAC :	3
Action :	translaminaire
Culture ; utilisation :	NOUV: <u>pommes de terre</u> ; contre l'alternariose Également utilisable dans d'autres cultures
Dosage :	0.5 l/ha
Prix :	Fr. 47.-/ha
Remarques :	Correspond à Slick SPa1: Max. 4 traitements par parcelle et par année du groupe FRAC 3 pour éviter les résistances.

INSECTICIDES :

Nouveautés 2023

Gazelle SG

W-6581

Matière(s) active(s) :	Acétamipride 20%
Vendu par	Stähler
Toxicité :	GHS07, GHS09, EUH401, H302, H410, SP1.
Formulation :	SG: granulés solubles dans l'eau
Groupe IRAC :	4A Action : contact / ingestion
Culture :	NOUV: <u>betterave sucrière</u>
Utilisation :	contre les pucerons du feuillage
Dosage :	0.2 kg/ha
Prix :	Fr. 32.- à 39.-/ha
Remarques :	<u>Homologation provisoire sur betterave jusqu'au 30.09.2023.</u>

Traitement sur instruction du service phytosanitaire cantonal, en accord avec le CBS, dans le cadre du réseau d'observation.

Ce produit fait partie du programme de lutte contre le puceron vert de la betterave : Gazelle SG – Tepekki – Movento SC.

Max. 1 traitement par culture

Produits analogues :	Basudin SG / W-6581-1 / Syngenta Barritus Rex / W-6581-2 / Renovita Oryx Pro / W-6581-3 / Syngenta Pistol / W-6581-4 / Omya
----------------------	--

Tepekki

W-6555, W-6555-1, W-6555-2

Matière(s) active(s) :	flonicamide (500 g/kg)
Vendu par	ISK Bioscience, Syngenta, Omya
Toxicité :	GHS07, EUH401, H412, SP1. SPe 8: Dangereux pour les abeilles.
Formulation :	WG : granulés à disperser dans l'eau
Groupe IRAC :	9C Action : contact / ingestion
Culture :	NOUV: <u>betterave sucrière</u>
Utilisation :	contre les pucerons du feuillage
Dosage :	0.14 kg/ha
Prix :	Fr. 53.-- /ha

INSECTICIDES :

Nouveautés 2023

Tepekki (suite)

Remarques :

Homologation provisoire sur betterave jusqu'au 30.09.2023.

Seulement sur autorisation, en accord avec le CBS, dans le cadre du réseau d'observation.

Programme de lutte Gazelle SG – Tepekki – Movento SC

Max. 1 traitement par culture

La flonicamide agit de la même manière que la pymétozine (Plenum), en bloquant de manière sélective la prise de nourriture chez les homoptères, dont font partie les pucerons. Il s'agit donc d'un aphicide spécifique, qui élimine les pucerons tout en épargnant les insectes auxiliaires, mais qui est dangereux pour les abeilles.

L'autorisation provisoire vise la lutte contre les pucerons verts, vecteurs de la jaunisse virale de la betterave.

Movento SC

W-6742

Matière(s) active(s) :

spirotetramat (100 g/l)

Vendu par

Bayer

Toxicité :

GHS07, GHS08, GHS09, EUH401, H317, H361, H411, SP1

Formulation :

SC : suspension concentrée

Groupe IRAC :

23

Action : contact / ingestion

Culture :

NOUV: betterave sucrière

Utilisation :

contre les pucerons du feuillage

Dosage :

0.45 l/ha

Prix :

Fr. 46.-- /ha en 2022

Remarques :

Homologation provisoire sur betterave jusqu'au 30.09.2023.

Seulement sur autorisation, en accord avec le CBS, dans le cadre du réseau d'observation.

Programme de lutte Gazelle SG – Tepekki – Movento SC

Max. 1 traitement par culture

Le spirotétramate est systémique (xylème et phloème) et agit sur les œufs et les larves des insectes suceurs. L'autorisation provisoire vise la lutte contre les pucerons verts, vecteurs de la jaunisse virale de la betterave.

Movento SC ne doit en aucun cas être mélangé à un herbicide.

INSECTICIDES :

Nouveautés 2023

NOUV. Attracap

Matière(s) active(s) : Metarhizium brunneum souche Cb15-III
Vendu par Omya
Toxicité : EUH401, SP1
Formulation : GR : granulé
Groupe IRAC : - Action : champignon parasitoïde
Culture : **pommes de terre**
Utilisation : contre vers fil de fer, effet partiel
Dosage : 30kg/ha au printemps (plantation)
Prix : Fr. 663.-/ha
Remarques : Homologation provisoire sur pommes de terre jusqu'au 31.07.2023.
Pas sur sol sec.
Uniquement avec les appareils conseillés par la firme. Incorporer entièrement dans le sol.
Maximum 1000 ha en CH, géré par le formulaire de commande.
[Attracap Bestellblatt-F.indd \(omya.com\)](#)

NOUV. Oikos

W-7490

Matière(s) active(s) : azadirachtine A 26g/l
Vendu par Softbey SA
Toxicité : GHS07, GHS09. EUH401, H317, H411, SP1.
Formulation : EC : concentré émulsifiable
Groupe IRAC : UN Action : ingestion
Culture : **pommes de terre**
Utilisation : contre le doryphore
Dosage : 1.5 l/ha
Remarques : Version plus concentrée des produits Agroneem tout produit contenant le nom "neem".
Max. 3 traitements par parcelle et par année.
Normalement 2 applications nécessaires.

INSECTICIDES :

Nouveautés 2023

NOUV: GranMet GR

W-7478

Matière(s) active(s) :	Metarhizium anisopliae
Vendu par	Agrifutur Srl
Toxicité :	EUH401, SP1.
Formulation :	XF : mycélium
Groupe IRAC :	- Action : champignon parasitoïde
Culture :	prairies et pâturages
Utilisation :	contre les vers blancs (hanneton européen / hanneton de la Saint-Jean, hanneton horticole)
Dosage :	30-50 kg/ha
Remarques :	<u>Correspond à Lalgard, Metapro, Metarhizium FL Maschinenring</u> Efficacité variable selon les conditions d'humidité du sol.

HERBICIDES :

Nouveautés 2023

NOUV: Caravel; Omazon; Capone;

W-7168-2; W-6866; W-7168-1

Matière(s) active(s) : clomazone 360 g/l
Groupe : racinaire
Vendu par : LG; Schneiter Agro; Omya
Toxicité : EUH401, H413, SP1. GHS09, EUH208, H410.
Formulation : CS: suspension de capsules
Groupe HRAC : 13 Action : OS
Culture : **betterave sucrière, colza, féverole, lupin, pois prot.,
pommes de terre, soja, tabac**
Spectre d'efficacité : dicotylédones annuelles
monocotylédones annuelles
Dosage : 0.2-0.33 l/ha selon la culture
Prix : Fr. 43.- à Fr. 71.-/ha
Remarques : Correspond à Cargon S (Stähler)
Respecter les indications figurant sur l'emballage.

NOUV: Rapper

W-7492-2

Matière(s) active(s) : clopyralide (72%)
Groupe : hormone
Vendu par : Stähler
Toxicité : EUH210, EUH401, SP1.
Formulation : SG: granulés solubles dans l'eau
Groupe HRAC : 4 Action : F
Culture : **betterave, colza**
Spectre d'efficacité : dicotylédones annuelles et vivaces
Dosage : 167 g/ha
Prix : Fr. 78.- à 140.-/ha
Stade : BBCH 50 Colza
Remarques : Correspond à Alopex (Omya)
Colza: application au printemps.
Max. 1 traitement par parcelle et par année.
Ne pas affourager les feuilles de betterave traitées.
La couverture de la culture de colza peut réduire l'effet du traitement.

HERBICIDES :

Nouveautés 2023

NOUV:

W-7314

Atlantis Star

Matière(s) active(s) :	mesosulfuron-méthyl 4.5% thiencarbazone 2.25% iodosulfuron-méthyl-sodium 0.9% méfenpyr diéthyl 13.5% Phytoprotecteur
Groupe :	sulfonylurée
Vendu par	LG
Toxicité :	GHS07, GHS09, EUH401, H319, H410, SP1. SPe3 (D): 6m biotope
Formulation :	WG : granulés à disperser dans l'eau
Groupe HRAC :	2+2+2 Action : F+R
Culture :	blé, triticales, seigle
Spectre d'efficacité :	dicotylédones annuelles et vivaces monocotylédones annuelles et vivaces
Points forts :	Efficace en split contre le bromes (2*0.165 kg) Couvre les principales mauvaises herbes
Dosage :	0.2-0.33 kg dans blé et triticales 0.165 kg dans blé et triticales 0.2 kg dans épeautre et seigle
Prix :	Fr. 137.-/ha à dose max.
Stade :	BBCH 13-32
Remarques :	Application au printemps Ajouter un mouillant! Max.1 traitement par culture sauf demi-dose Intervalle de min.7 jours entre les deux traitements demi-dose Atlantis® Star est un herbicide systémique de postlevée contre les graminées et les dicotylédones. Le processus de dépérissement des graminées et des mauvaises herbes peut durer plusieurs semaines selon le stade et les conditions météorologiques. <u>Attention au risque de développement de résistances.</u>

HERBICIDES :

Nouveautés 2023

NOUV: Brasan Duo

W-6837-3

Matière(s) active(s) : péthoxamide (400 g/l); clomazone (24 g/l)

Groupe : racinaire

Vendu par Syngenta

Toxicité : GHS07, GHS09. EUH401, H302, H315, H317, H319, H410, SP1.
SPe2: interdit S2 et SH
SPe3 (D): 20 eaux de surface
SPe1: max.1 traitement tous les deux ans

Formulation : EC : concentré émulsifiable

Groupe HRAC : 15+34 Action : OS

Culture : **colza, pois, soja**

Spectre d'efficacité : dicotylédones annuelles
monocotylédones annuelles

Dosage : 3 l/ha

Prix : Fr. 164.-/ha

Remarques : Correspond à Colzaphen ou Rodino Ready

NOUV: Galipan

W-7510

Matière(s) active(s) : napropamide 450 g/l

Groupe : racinaire

Vendu par LG

Toxicité : GHS09, EUH401, H410, SP1.

Formulation : SC : suspension concentrée

Groupe HRAC : 15 Action : OS

Culture : **colza, tabac**

Spectre d'efficacité : dicotylédones annuelles
monocotylédones annuelles

Dosage : 3 l/ha colza;
2 l/ha tabac

Prix : Fr. 132.-/ha;
Fr. 88.-/ha

Remarques : Correspond à Nikkel ou Aprex FL
Application: automne; avec incorporation avant le semis;
en pré-levée après le semis, sans incorporation.
Max. 1 traitement par culture et par année.
Peut entraîner des effets phytotox selon la variété

HERBICIDES :

Nouveautés 2023

NOUV. Temsa SC

W-7041

Matière(s) active(s) :	Mésotrione (100 g/l)
Groupe :	tricétone
Vendu par	LG
Toxicité :	GHS05, GHS07, GHS09. EUH401, H317, H318, H410, SP1.
Formulation :	SC : suspension concentrée
Groupe HRAC :	27 Action : F>R
Culture :	maïs
Spectre d'efficacité :	dicotylédones monocotylédones
Dosage :	1.5 l/ha
Prix :	Fr. 90.-/ha
Remarques :	<u>Correspond à Callisto</u> , avec une concentration légèrement inférieure et un autre coformulant

NOUV. Monsoon;

W-6222-1; W-6222-2

Azur Maïs

Matière(s) active(s) :	foramsulfurone / phytoprotecteur
Groupe :	sulfonylurée
Vendu par	Syngenta; Omya
Toxicité :	GHS08, GHS09, EUH208, EUH401, H315, H410, SP1. SPe3(D): 6m eaux de surface SPe3 (R): 1 point dose réduite (mélange); 2 pts dose normale
Formulation :	OD : dispersion d'huile
Groupe HRAC :	2 Action : F>>R
Culture :	maïs
Spectre d'efficacité :	dicotylédones annuelles et vivaces monocotylédones annuelles et vivaces
Dosage :	2 l/ha
Prix :	Fr. 83.-/ha
Remarques :	<u>Correspond à Equip</u> Attention à la sensibilité variétale. Une liste non exhaustive des variétés sensibles figure sur le mode d'emploi. Max. 1 traitement par culture. Dosage plus faible en mélange selon titulaire.

HERBICIDES :

Nouveautés 2023

Equip

W-6222

Matière(s) active(s) : foramsulfurone / phytoprotecteur
Groupe : sulfonylurée
Vendu par NOUV: LG, Bayer
Toxicité : EUH208, EUH401, H315, H410, GHS07, GHS09.
SPe3 (D): 6m eau de surface
SPe3 (R): 2 points (pleine dose) / 1 pt (dose réduite mélange)
Formulation : OD : dispersion d'huile
Groupe HRAC : 2 Action : F>>R
Culture : **maïs**
Spectre d'efficacité : dicotylédones annuelles et vivaces
monocotylédones annuelles et vivaces
Dosage : 2 l/ha seul
1-1.5 l/ha en mélange
Prix : Fr. 108.-/ha
Remarques : Max. 1 traitement par culture

NOUV: Adengo S

W-6736-1

Matière(s) active(s) : Isoxaflutole, thiencarbazone
Groupe : Tricétone / sulfonylurée
Vendu par Stähler
Toxicité : GHS08, GHS09, EUH208, EUH401, H361, H410, SP1.
SPe2: ne pas appliquer en S2 et SH
SPe3 (R): 1 point
SPe3 (D): 3m biotopes
SPe1: max. 60g/ha isoxaflutole par ha pour 3 ans.
Formulation : SC : suspension concentrée
Groupe HRAC : 27+2 Action : F+R
Culture : **maïs**
Spectre d'efficacité : dicotylédones annuelles
monocotylédones annuelles
Dosage : 0.2 - 0.27 l/ha
Prix : Fr. 72.- à 97.-/ha
Remarques : Correspond à Adengo (Bayer)

HERBICIDES :

Nouveautés 2023

Soletto; Proman

W-7256-1; W-7256

Matière(s) active(s) :	métobromuron 500 g/l	
Groupe :	urée substituée	
Vendu par	LG; Omya	
Toxicité :	GHS08, GHS09, EUH208, EUH401, H351, H373, H410, SP1. SPe3 (D): 6m biotope	
Formulation :	SC : suspension concentrée	
Groupe HRAC :	5	Action : R>>F
Culture :	NOUV: <u>soja, tournesol</u>	
Spectre d'efficacité :	dicotylédones annuelles monocotylédones annuelles	
Dosage :	3 l/ha	
Prix :	Fr.136.-/ha ; Fr. 147.-/ha	
Remarques :	Max. 1 traitement par parcelle et par année	

PHYTORÉGULATEURS :

Nouveautés 2023

Medax Top; Medax

W-6515; W-6515-1

Matière(s) active(s) : mepiquat-chlorure (300 g/l); prohexadione calcium (50 g/l)

Vendu par BASF; Stähler

Toxicité : GHS07, EUH401, H302, H319, H412, SP1.

Formulation : SC : suspension concentrée

Culture : **NOUV: colza**

Utilisation : améliorer la résistance à la verse

Dosage : selon stade 0.5 ou 1 l/ha

Prix : Fr. 31.- à 60.-/ha

Stade : automne BBCH 13-20;
printemps BBCH 21-59

Remarques : Max. 2 traitements par culture à 0.5 l/ha ;
max. 1 traitement par culture à 1 l/ha

MODIFICATIONS 2023 :

Ally SX

W-7287

Matière(s) active(s) : metsulfuron-méthyl et autres
Catégorie : herbicide
Vendu par Stähler
Culture(s) : **céréales**
Modification : SPe3 (dérive): 20 m biotope (25g/ha), 50 m biotope (40g/ha)

Ally Power

W-7300-1

Matière(s) active(s) : metsulfuron-méthyl et autres
Catégorie : herbicide
Vendu par Stähler
Culture(s) : **céréales**
Modification : SPe3 (dérive): 20 m biotope

Biplay SX

W-7289-1

Matière(s) active(s) : metsulfuron-méthyl et autres
Catégorie : herbicide
Vendu par Omya
Culture(s) : **céréales**
Modification : SPe3 (dérive): 20 m biotope

Express Max SX

W-7296

Matière(s) active(s) : metsulfuron-méthyl et autres
Catégorie : herbicide
Vendu par Syngenta
Culture(s) : **céréales**
Modification : SPe3 (dérive): 20 m biotope

Pointer Plus

W-7300

Matière(s) active(s) : metsulfuron-méthyl et autres
Catégorie : herbicide
Vendu par FMC
Culture(s) : **céréales**
Modification : SPe3 (dérive): 20 m biotope

MODIFICATIONS 2023 :

Ally tabs

W-5248

Matière(s) active(s) : metsulfuron-méthyl
Catégorie : herbicide
Vendu par Schneiter
Culture(s) : **herbage**
Modification : **Traitement pl./pl. et traitement par détection (spot-spraying, ARA, ...)**

Adexar Top

W-7339

Matière(s) active(s) : fluxapyroxade; metconazole
Catégorie : fongicide
Vendu par BASF
Culture(s) : **céréales**
Modification : **SPE3 (dérive): eau de surface réduite à 6m**

Talendo

W-6340

Matière(s) active(s) : proquinazid
Catégorie : fongicide
Vendu par Stähler
Culture(s) : **céréales**
Modification : **SPE3 (ruissellement): supprimée**

RETRAITS 2023 :

<i>Matière active</i>	<i>Catégorie</i>	<i>Produit(s)</i>	<i>Délai d'utilisation</i>	<i>Compléments</i>
cyazofamide	fongicide	Ranman	31.05.2024	Plusieurs autres produits dispo avec concentration plus faible: Ranman Top, Slowgirl
cyproconazole	fongicide	<u>Tous les produits retirés:</u> Agora SC, Amistar Xtra	30.06.2023	Agora SC, Amistar Xtra, Cielex, Desi>pro XXC, Acipro, Minister, Sphere, Sphere 535 C, Trinazol
famoxadone	fongicide	<u>Tous les produits retirés:</u> Tanos, Equation Pro	31.12.2022	Tous les produits retirés,
prochloraze	fongicide	Tous les produits	30.06.2023	Kantik, Orius Top, Mirage, Prochloraz, d'autres en import para
triazoxide	fongicide	<u>Tous les produits retirés:</u> EFA	30.06.2023	
méfenpyr diéthyl	herbicide	Husar OD	31.05.2024	Le méfenpyr diéthyl est retiré en tant que substance active, mais reste présent dans plusieurs produits homologués en tant que phytoprotecteur.
pendiméthaline	herbicide	Bacalon Aqua, Hysan Micro, Sitradol Micro	31.03.2023	Bcp produits dispo à base de pendiméthaline
diméthachlore	herbicide	Brasan Trio, Colzor Trio, Galipan3, ...		<u>Tous les produits interdits en PER</u>
métazachlore	herbicide	Butisan S, Devrinol Plus, Rapsan 500, Bredola, ...		<u>Tous les produits interdits en PER</u>
nicosulfuron	herbicide	Arigo, Dasul Extra 6 OD, Elumis, Hector Max, Nicogan, ...		<u>Tous les produits interdits en PER</u>
S-métolachlore	herbicide	Caldao, Deluge, Dual Gold, Lumax, ...		<u>Tous les produits interdits en PER</u>
terbuthylazine	herbicide	Akris, Aspect, Calaris, Gardo Gold, Spectrum Gold, ...		<u>Tous les produits interdits en PER</u>

RETRAITS 2022 : Rappel

<i>Matière active</i>	<i>Catégorie</i>	<i>Produit(s)</i>	<i>Délai d'utilisation</i>	<i>Compléments</i>
pencycuron	fongicide	Curon 25 SC, Monceren 250, Monceren Pro	30.11.2022	
bromoxynil (402 g/l)	herbicide	Xinca	01.07.2022	
haloxyfop-(R)-méthylester (108 g/l)	herbicide	Gallant 535	30.06.2022	
mécoprop-P (67.4 %) + carfentrazone-éthyle (3.3 %)	herbicide	Aim; Break Royal; Captain-perfectLawn	30.09.2023	Les deux substances actives peuvent être utilisées, seules, pour d'autres applications.
triclopyr + 2,4-D	herbicide	<u>Tous les produits retirés</u> (Genoxone ZX, Tribel Plus)	31.10.2023	
alpha-cyperméthrine	insecticide	<u>Tous les produits retirés:</u> Fastac Perlen	30.06.2023	
deltaméthrine	insecticide	Alligator W-6799-1	25.01.2023	Remplacé par Alligator W-7410-2
deltaméthrine	insecticide	Alligator W-6799-2	25.01.2023	Remplacé par Alligator W-7410-2
deltaméthrine	insecticide	Deltaphar W-6799	25.01.2023	Remplacé par Deltaphar W-7410, W-7410-1, W-7410-3 resp. UPL, Schneiter, Stähler
lambda-cyhalothrine	insecticide	Kaiso EG	15.07.2023	Produits encore disponibles: Karate Zeon, Kendo, Ravane 50, Techno, Techno 10 CS, Cyalotrhin 100,
lambda-cyhalothrine	insecticide	TAK 50 EG	15.07.2023	Le produit du même nom, de Stähler également, avec le N° W-7465 reste autorisé, comme plusieurs autres produits à base de lambda-cyhalothrine.
zeta-cyperméthrine	insecticide	Fury 10 EW	01.06.2022	
bromadiolone (0.2 g/kg)	rodenticide	Arvicolon 200 CT	30.11.2022	
phosphure de Calcium (150 g/kg)	rodenticide	Polytanol	01.06.2022	

Les informations contenues dans ce document reflètent la situation actuelle de l'homologation des produits. À noter que les homologations par analogie n'y sont pas toutes mentionnées ; les importations parallèles sont en principe ignorées. Les nouvelles homologations ou modifications qui surviendraient par la suite seront présentées, le cas échéant, par le bulletin phytosanitaire.

L'index phytosanitaire en ligne constitue la référence en la matière :

<https://www.psm.admin.ch/fr/produkte>

Les délais d'écoulement de stocks et d'utilisation pour produits phytosanitaires avec autorisation terminée ou en suspens ont été adjoints à l'**index phytosanitaire en ligne**.

Les modifications qui ont découlé du réexamen ciblé des produits phytosanitaires peuvent être consultées sur le lien suivant :

<https://www.blv.admin.ch/blv/fr/home/zulassung-pflanzenschutzmittel/zulassung-und-gezielte-ueberpruefung/gezielte-ueberpruefung.html>

Les prix indiqués le sont à titre indicatif et sont ceux publiés par Agroline.